



## Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, BAUDERE Daniel, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, Jacques LEMOINE, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHEL Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Étaient absents excusés : Frédéric CHIVOT (pouvoir de vote donné à Rémi THERON), Clément DEFENTE (pouvoir de vote donné à Céline ROGER).

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

Le maire remercie tout d'abord messieurs Théron et Legrand de leur investissement, leur compétence et leur temps pour les travaux de rénovation du logement rue des clabaudois. Il remercie et félicite ensuite les membres du comité des fêtes et du conseil municipal qui ont œuvré tout le week-end pour que la fête du village soit réussie.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2024**

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2. Délégation de service public – alimentation en eau potable : choix du délégataire et ergonomie du contrat**

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand.

Les documents relatifs à la consultation ont été réglementairement adressés à tous les membres du conseil municipal.

Un seul candidat a répondu à l'appel d'offre lancé par la commune, il s'agit de la société des eaux de Picardie (VEOLIA).

Deux phases de négociations ont eu lieu, deux propositions sont retenues suite à la seconde négociation. Une première base sans fonds de travaux prévoit un prix de l'eau à 1.7145€ du m<sup>3</sup> pour un contrat de 5 années alors que la variante prévoit un prix de l'eau à 1.51€/m<sup>3</sup> avec un engagement de 15 années, cette seconde proposition prévoit l'installation de la télérelève pour tous les compteurs mais reste sans fonds de travaux. Le maire précise que la communauté de communes (compétente dans ce domaine au 1<sup>er</sup> janvier 2026) qui fonctionnera en régie prévoit déjà l'installation de la télérelève afin de limiter les coûts de fonctionnement.

Lors de cette consultation il a été identifié des canalisations vétustes, sur une partie de la rue des clabaudois et surtout dans la résidence du Val de Selle, le rendement du réseau pourrait être amélioré considérablement en y effectuant des travaux.

Autre problème soulevé, le réseau du Val de Selle est unitaire, c'est-à-dire que les eaux pluviales (voirie et toitures des maisons) se déversent dans le réseau des eaux usées, mettant régulièrement en défaut la station d'épuration qui rejette des eaux non traitées dans la Selle. La communauté de communes, compétente en matière d'assainissement collectif, va d'ailleurs appliquer des pénalités à la commune et prévoir un programme de travaux pour pallier à ce problème.

Ces deux offres prévoient une augmentation du prix de l'eau (actuellement à 1.341€/m<sup>3</sup>), cette hausse est principalement due à l'augmentation du prix de l'eau achetée à Amiens Métropole.

Le maire rappelle qu'en 2026 la communauté de communes prendra la compétence alimentation en eau potable, le prix moyen de l'eau sur le territoire communautaire avoisine actuellement 1.80€/m3. Un lissage sera réalisé lors de cette prise de compétence pour que tous les administrés du territoire paient le même prix.

Après délibération, le conseil municipal avec 14 voix pour et une abstention (Jean-Luc HUYON) :

- Attribue le contrat de concession du service public d'eau potable à la Société des Eaux de Picardie (Véolia), proposition de base,
- Approuve le projet de contrat et ses annexes,
- Autorise le maire à signer ledit contrat et ses annexes ainsi que tous les actes y afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

### **3. Sécurité routière : présentation des aménagements possibles**

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand.

Le cabinet VERDI avait été sollicité afin de réaliser une étude sur les voiries de la commune avec pour objectif de sécuriser certaines voiries du village en cherchant surtout à limiter les vitesses des véhicules.

Des études ont donc été réalisées pour la rue du Commandant André Dodart, la rue des clabaudois, la route de Beauvais et la route de Conty.

A noter que les rues du Cdt André Dodart, de Conty et de Beauvais sont des routes départementales, ainsi lors de la restitution des études par le cabinet Verdi des représentants du département étaient présents.

Il est envisagé :

- Rue du Commandant André Dodart : Aménagement de 2 doubles écluses avec stationnements (estimatif à 23 660€ HT)
- Rue des clabaudois : instauration d'un sens unique en partant de la boulangerie vers l'école, création d'une écluse axiale au niveau de l'école avec barrière sur le coté pour éviter le dépassement du bus lorsqu'il est arrêté, aménagement de stationnements le long de la rue et instauration d'une zone 30 km/h. Des palox amovibles seront posés au niveau des stationnements pour bien les délimiter. (estimatif à 23 310€ HT)

Le maire ajoute que la communauté de communes, maintenant compétente pour l'assainissement collectif, a entamé une action auprès de la SADE pour les désordres qui apparaissent sur la voirie de la rue des clabaudois.

- Route de Beauvais : installation d'une chicane banane en venant d'Amiens et d'une autre chicane pour faire baisser la vitesse des véhicules (estimatif à 95 500€ HT)
- Route de Conty : aménagement d'un plateau surélevé à l'intersection avec la rue Edouard-Philogène Wallet et un autre plateau surélevé à l'intersection avec la résidence la clé des champs (estimatif à 165 630€ HT)

Anne Hotte remarque que la grande rue au hameau de Buyon rencontre aussi des problèmes de sécurité routière et regrette qu'aucune étude n'ait été réalisée pour cette route.

Le maire répond que la commission y pense aussi, elle préconise l'instauration d'un sens unique. Une enquête va d'ailleurs être menée auprès des habitants du hameau pour savoir s'ils seraient favorables à l'idée, et si oui, dans quel sens placer le sens unique.

Les élus ne se montrent pas convaincus par les aménagements envisagés sur la route de Beauvais et se disent défavorables au projet sur cette route, une étude complémentaire va être demandée à Verdi en accord avec le département.

Jean-Yves Legrand ajoute que sur le budget prévisionnel 2024 il a été prévu 200 000€ en investissement de voirie, les travaux devraient se réaliser sur l'année 2025 et seront donc supportés sur deux budgets.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise la maire à engager les démarches pour la réalisation des aménagements routiers pour la rue du Commandant André Dodart, la route de Conty et la rue des clabaudois.

#### **4. Changement de dénomination de la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme**

Le maire expose que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare à l'unanimité favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

#### **5. Questions et informations diverses**

- Le maire rappelle que la commune avait adressé un courrier au sénateur et au député de la circonscription quant aux difficultés d'application de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le député Emmanuel Macquet a abordé ce sujet à l'assemblée nationale, le ministre Béchu a répondu et proposé une rencontre avec lui et le président de la CC2SO sur ce sujet.
- Jean-Yves Legrand informe que les travaux de rénovation de la maison rue des clabaudois sont quasiment achevés, elle sera en location au 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Jean-Yves Legrand fait un point sur l'avancement des travaux d'effacement des réseaux.
- Le maire informe que la communauté de communes va procéder à l'achat de récupérateurs d'eau qui seront ensuite proposés aux habitants des communes du territoire à un prix avantageux. A titre d'exemple pour un récupérateur de 500 litres le coût sera de 14€ et sera même gratuit pour les habitants qui font partie d'une zone d'assainissement unitaire.
- Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.
- Céline Roger fait part des remarques qu'elle a eues quant à l'augmentation du taux de la taxe foncière. Le maire précise que l'augmentation du taux de 3% ne concerne pas les bases d'imposition mais le taux lui-même. A titre d'exemple, l'ancien taux était de 39.30% et il est passé à 40.48% suite à l'augmentation du 3%. Ce qui est minime, ce sont surtout les bases qui justifieront l'augmentation de l'imposition foncière.  
Le maire rappelle qu'il peut recevoir les vendredis à partir de 18h les personnes qui auraient des remarques afin de clarifier les choses.
- Catherine Richet fait part de désordres suite aux travaux de gravillonnage dans la résidence la clé des champs. Le maire précise que toutes les plaintes ont été remontées auprès de l'entreprise fautive des malfaçons et de la communauté de communes. Une relance va être faite rapidement auprès de l'entreprise pour intervention.
- Jean-Michel Salon demande l'avancement de la nouvelle bibliothèque. Le maire répond que les bénévoles doivent nous fournir une liste de livres à acheter et qu'un rendez-vous doit être planifié afin de disposer les meubles.
- Anne Hotte remercie la commune pour le fleurissement du hameau du Buyon qui a été fait rapidement.

- Anne Hotte demande si nous avons reçu les résultats de l'analyse de l'eau de la mare du hameau de Buyon. Monsieur Lemoine répond que nous sommes toujours en attente.
- Anne Hotte émet l'idée de créer des jardins « ouvriers » sur la parcelle située derrière la maison d'Anny qui seraient mis à disposition des habitants. Le maire trouve l'idée intéressante, par contre la commune possède une parcelle rue des clabudois qui serait peut-être plus adaptée pour ce projet car elle n'est pas enclavée et plus accessible. Une enquête par le biais du prochain Plachy-Buyon info peut-être réalisée.
- Jacques Lemoine fait part de sa surprise après avoir reçu un mail de plainte concernant l'entretien du cimetière. En effet 10 jours après que celui-ci ait été entretenu, une administrée a écrit à la mairie pour se plaindre. Après vérification sur place, il s'est avéré que des boutons d'or avaient déjà repoussé. L'agent technique de la commune ne peut passer ses journées à surveiller la pousse de certaines plantes indésirables. Monsieur Lemoine demande plus de retenue dans les plaintes.
- Jacques Lemoine informe que le bornage du chemin du bosquet de Camont a été réalisé, il va réunir la commission espace vert pour suite à donner.

Sans autre question et information, la séance est levée à 23h10.